



Municipalité d'Oka

PATINAGE ARTISTIQUE - INFORMATIONS SAISON 2018-2019



CPA St-Eustache

230, boulevard Arthur-Sauvé, Saint-Eustache

www.cpasteustache.com

info@cpasteustache.com

Présidente : Karyne Perreault

Tél. : 450 974-5111

Complexe Walter-Buswel

220, boulevard Arthur-Sauvé, Saint-Eustache

DÉTAILS DES INSCRIPTIONS :

Début de la session : Septembre 2018

Lieu des inscriptions : La Mairie située au 183, rue des Anges

Inscriptions : Lundi 4 juin au mardi 31 juillet inclusivement durant les heures de bureau

Âge : Avoir au moins 3 ans au 1^{er} septembre 2018

Important : Nous prenons les inscriptions jusqu'au nombre de 4 P.P. et 5 juniors. Une fois le nombre maximal d'inscriptions atteint, les personnes intéressées seront inscrites sur une liste d'attente. Ensuite, le conseil d'administration du CPA St-Eustache évaluera les inscriptions des municipalités partenaires et donnera son approbation selon les places disponibles.

À vos agendas! Le choix des plages horaires débutera le **6 août à partir de 18h et ce, jusqu'au 17 août 21h inclusivement** via le site Internet: www.cpasteustache.com. Les places sont **LIMITÉES!** Toutefois, si vous n'obtenez pas une plage horaire satisfaisante, nous vous rembourserons les frais d'inscriptions.

Coût de l'inscription du CPA et frais d'infrastructures :

CATÉGORIE	FRÉQUENCE	COÛT D'INSCRIPTION	COÛT D'INFRASTRUCTURE	TOTAL
Initiation au P.P. pour les 3-5 ans n'ayant jamais patiné au sein d'un CPA (Patinage plus)	1 x sem	150 \$	138.74 \$	288.74 \$
P.P. (Patinage plus)	1 x sem	150 \$	138.74 \$	288.74 \$
P.P. (Patinage plus)	2 x sem	250 \$	277.48 \$	527.48 \$
Junior (Style libre)	-	205 \$	624.30 \$	829.30 \$

Rabais familial :

Le rabais familial s'applique au 3^e enfant inscrit et correspond à 50 % du coût d'inscription au CPA St-Eustache, excluant les coûts d'infrastructures. Lors de l'inscription, le parent doit payer la totalité et faire parvenir, par courriel à la présidente karyne.perreault@cpasteustache.com, la demande de remboursement de 50 % pour le 3^e enfant. Le CPA St-Eustache lui fera ensuite parvenir un chèque.

Autofinancement :

Veillez prendre note qu'il y aura un autofinancement obligatoire au mois d'octobre. Les détails vous seront transmis vers le début de la session.

Tenue vestimentaire requise:

Patinage Plus (P.P.):

- Le casque de hockey homologué CSA est obligatoire pour tous jusqu'à l'obtention de l'écusson 5 (les autres styles de casque ne sont pas acceptés : vélo, ski, etc...)
- Patins avec lacets (Noter que les patins à grandeur ajustable sont fortement déconseillés même s'ils ont des lacets)
- Vêtements chauds et confortables (jeans interdits)
- Mitaines ou gants
- Les cheveux doivent être attachés

Patineurs Artistique (Écusson 6 obtenu):

- Pour les filles : Une robe/jupe de patin ou un legging de sport. (jogging ou legging imitation jeans interdit)
- Pour les garçons : Un pantalon de patin ou un pantalon de sport relativement ajusté
- Les vestes doivent être ajustées et sans capuchon.
- Toute forme de jeans et jogging est interdite, toutes couleurs confondues
- Les cheveux doivent être attachés

Pour le casque homologué, vous pouvez vous le procurer au Pro-shop du Complexe Walter-Buswel de Saint-Eustache. (Téléphone : 450 473-4360)

Pour les patins, vous pouvez vous les procurer soit sur le site Internet du CPA dans la section babillard ou dans un magasin spécialisé par exemple : Patinage Plus à Laval. (Téléphone : 450 661-6655)

Bonne saison!